



PROTOCOLE D'ENQUÊTE SUR LES INCIDENTS FERROVIAIRES AU CANADA



Le présent protocole a été préparé afin que les enquêtes sur les incidents train-véhicule ou train-piéton soient menées de façon exhaustive, ciblée et en temps opportun.

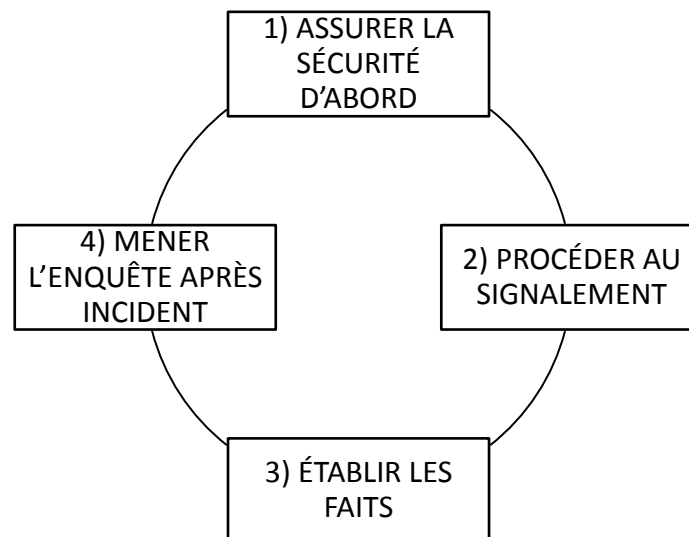
Des changements de dernière minute de la circulation ferroviaire peuvent avoir des répercussions graves sur la sécurité des collectivités. Le blocage non planifié de passages à niveau, qui occasionne la déviation des véhicules d'urgence, peut causer de sérieux retards entraînant des risques inutiles et exposant le public à ceux-ci. Des problèmes de sécurité publique supplémentaires peuvent survenir lorsque des voyageurs doivent attendre dans les voitures du train pendant des heures jusqu'à ce qu'une enquête soit terminée. Les enquêteurs doivent ne pas oublier que même si le train en cause n'a peut-être pas de voyageurs, d'autres trains, qui peuvent en avoir, sont arrêtés à d'autres endroits le long de la voie, attendant la libération du train en cause. D'autres problèmes de sécurité peuvent également émerger à la suite d'une utilisation inappropriée de la voie d'évitement et du matériel ferroviaire en raison du blocage de passages à niveau causé par des incidents.

Il est dans l'intérêt de tous de veiller à ce que les activités ferroviaires reprennent le plus rapidement possible.

OBJECTIFS DE LA POLICE DU CN

1. Notre priorité est d'assurer à tous les intervenants un environnement sécuritaire avant de commencer l'enquête.
2. Notre deuxième objectif consiste à s'associer aux organismes d'enquête locaux afin de déterminer si une enquête criminelle est nécessaire et de fournir tous les renseignements demandés par le coroner ou le médecin légiste.

Afin d'atteindre ces objectifs, nous vous suggérons de suivre les étapes suivantes :





PROTOCOLE D'ENQUÊTE SUR LES INCIDENTS FERROVIAIRES AU CANADA



QUATRE ÉTAPES D'ENQUÊTE SUR LES INCIDENTS FERROVIAIRES

1) ASSURER LA SÉCURITÉ D'ABORD (veiller à ce que les lieux soient sécuritaires pour tous les intervenants)

- Confirmer que la circulation ferroviaire est interrompue sur toutes les voies, y compris sur les voies adjacentes à d'autres chemins de fer, et que les autorités compétentes du chemin de fer ont été informées de la situation.
 - Appeler la Police du CN au 1 800 465-9239
- S'assurer que les véhicules de secours se trouvent à une distance sécuritaire des voies ferrées et que les soins médicaux sont prodigués à toutes les personnes qui en ont besoin.

2) PROCÉDER AU SIGNALLEMENT

- Confirmer que les organismes d'intervention d'urgence ont été avisés, y compris les services d'incendie et d'ambulance.
- En cas de décès, aviser le coroner ou le médecin légiste, ainsi que la morgue, dès que possible, afin d'éviter des retards imprévus. Discuter avec la Police du CN afin de déterminer l'organisme qui sera responsable de ces appels.
- Discuter avec les membres du personnel de supervision de la police pour déterminer quelles équipes de soutien aux enquêtes doivent être avisées afin d'éviter des retards dans l'enquête, à savoir les services d'identification judiciaire, ou les enquêteurs en reconstitution de collisions.

3) ÉTABLIR LES FAITS

- Dresser la liste des victimes.
- Déterminer quel service de police local devra recueillir les déclarations des personnes suivantes :
 - Témoins externes
 - Membres de l'équipe (voir annexe 1)
- Déterminer l'existence d'un consignateur (enregistreur) d'événements vidéo avec la Police du CN.
- Déterminer le type d'enquête nécessaire (de nature criminelle ou non), et adapter la méthode d'enquête selon les éléments suivants :
 - a) Les circonstances de l'incident dictent-elles une enquête criminelle?
 - Dans l'affirmative, communiquer avec l'unité spécialisée
 - Dans la négative, passe à b)
 - b) Après avoir fourni au coroner ou au médecin légiste les renseignements suivants, déterminer si d'autres détails seront nécessaires pour libérer le train et le lieu de l'incident :
 - Détails de l'incident
 - Existence de déclarations des témoins
 - Existence d'une vidéo de l'incident
- Si tous les points ci-dessus sont remplis, avisez la Police du CN afin de libérer le train.



PROTOCOLE D'ENQUÊTE SUR LES INCIDENTS FERROVIAIRES AU CANADA



Dans la mesure du possible et lorsque cette même opération ne retarde pas davantage la libération du train, il faut tenter d'interroger l'équipe de train avant son départ. L'équipe de trains doit être en mesure de fournir des renseignements concernant ce qui suit : membres de l'équipe, numéro du train, détails de l'incident et autres données importantes pertinentes se rapportant au train (voir annexe 1). Si le fait d'interroger les membres de l'équipe cause davantage de retard, ou si ceux-ci décident de ne pas répondre aux questions sur les lieux de l'incident, la Police du CN vous aidera à obtenir leurs déclarations dès que possible.

4) MENER L'ENQUÊTE APRÈS-INCIDENT – RÉCUPÉRATION DES DONNÉES CONSIGNÉES

ENREGISTREUR VIDÉO ET AUDIO	CONSIGNATEUR D'ÉVÉNEMENTS *sur demande seulement pour une enquête criminelle
<p>La plupart des locomotives sont dotées d'un système d'enregistrement vidéo et audio conçu pour enregistrer les données suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Images de la zone à l'avant du train- Sons de l'extérieur comme la cloche et le sifflet <p>Nota : Les données vidéo et audio recueillies par le dispositif sont protégées électroniquement.</p> <p>Enregistrement vidéo et audio :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Disponible<input type="checkbox"/> Non disponible	<p>Les mécaniciens de locomotive ou les agents de la Police du CN peuvent aviser l'enquêteur si le train est muni d'un consignateur d'événements similaire aux « boîtes noires » des aéronefs ou d'une caméra.</p> <p>Les données ci-après sont enregistrées :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Heures<input type="checkbox"/> Vitesse<input type="checkbox"/> Distance de freinage et données sur le serrage des freins<input type="checkbox"/> Emploi du sifflet (avertisseur) et de la cloche<input type="checkbox"/> Données du dispositif de veille automatique

Nota : Il faut un logiciel spécial ainsi que des connaissances particulières pour effectuer le téléchargement des données du consignateur et du système d'enregistrement. Les agents de la Police du CN vous aideront à obtenir ces renseignements sous un format lisible dans les plus brefs délais.

Guide utilisé par : _____

N° Insigne/Rég./Div. : _____

Grade : _____

Nom de l'enquêteur : _____

Signature de l'enquêteur : _____

Coordonnées de l'enquêteur : _____

Date : AA/MM/JJ _____



PROTOCOLE D'ENQUÊTE SUR LES INCIDENTS FERROVIAIRES AU CANADA



ANNEXE 1

Date :	Type d'incident :	Chemin de fer :
Heure :	<input type="checkbox"/> Piéton	<input type="checkbox"/> CN
Lieu :	<input type="checkbox"/> Véhicule	<input type="checkbox"/> CP
Temps passé sur le lieu de l'incident :	<input type="checkbox"/> Blessure	<input type="checkbox"/> VIA
Heure libér. train/véh. ferroviaire :	<input type="checkbox"/> Décès	<input type="checkbox"/> Autre
Heure où coroner ou médecin légiste a été avisé :	Responsable de l'intervention :	
N° de dossier de l'incident du coroner :	N° d'occurrence :	
N° dossier externe POJ	N° de l'incident :	

MEMBRES DE L'ÉQUIPE DE TRAIN

- Nom
- Numéro de matricule
- Adresse
- Date de naissance
- Poste

Nota : Un membre d'une équipe de train n'est pas tenu d'avoir un permis de conduire pour opérer un train.

TRAIN

- Numéro de train
- Numéro de la locomotive (contrairement à un véhicule, une locomotive n'a pas de numéro de série)
- Numéro wagon/voiture en cause
- Longueur du train
- Nombre de wagons/voitures dans le train

INCIDENT

- Date
- Heure
- Endroit
- Sens de la circulation du train
- Direction dans laquelle le véhicule ou le piéton se déplaçait si les membres de l'équipe de train l'ont remarqué
- Mouvement du véhicule ou du piéton avant l'incident et au moment de l'incident
- Marque, modèle et couleur du véhicule en cause dans la collision

AU MOMENT DE L'INCIDENT

- Le train circulait
- Le train était immobile
- Endroit où se trouvait chaque membre de l'équipe
- Endroit du point d'impact
- Endroit où le train s'est immobilisé après l'incident
- Description détaillée des conditions météorologiques et de la visibilité

Le phare avant était :

- Allumé
- pleine intensité
- basse intensité
- Éteint

La cloche a été actionnée :

- Oui
- Non

Le sifflet (avertisseur) a été activé :

- Oui
- Non

Les phares de fossés étaient allumés :

- Oui
- Non

LORSQUE LA LISTE DE CONTRÔLE EST REMPLIE ET QU'IL N'Y A AUCUN DANGER, LE TRAIN ET L'ÉQUIPE PEUVENT ÊTRE LIBÉRÉS. POLICE DU CN 1 800 465-9239